



« BONNES NOUVELLES A SAINT-MARC ! »

REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES 2026

Article 1 : L'organisateur

L'organisateur de ce concours de nouvelles est la bibliothèque de Saint-Marc-Jaumegarde, avec le soutien de la Mairie, de l'école primaire et des différentes Associations de la commune.

Article 2 : Objectifs

Encourager les habitants des communes de Saint Marc Jaumegarde et de Vauvenargues à montrer leur talent dans le domaine de l'écriture, dans un format ludique. Pour la bibliothèque, mettre en place un événement annuel pour démontrer son dynamisme et sa place dans le domaine culturel de ces communes.

Article 3 : Participants

Le concours est ouvert aux écoliers, aux jeunes (ados de 12 à 16 ans) et aux adultes saint-marcais et vauvenarguais. Les participants ne peuvent proposer qu'un seul manuscrit.

Article 4 : Thème

Le thème 2026 est « Mon voyage idéal ».

Article 5 : Format des écrits

Le texte doit être remis sur des pages format A4 (fichier Word), sauf pour les écoliers qui peuvent remettre leurs écrits de manière manuscrite.

- ⇒ Pour les écoliers : un texte de 1 à 3 pages maximum.
- ⇒ Pour les jeunes et les adultes : un texte de 1 à 7 pages maximum.

Article 6 : Envoi des manuscrits

Les manuscrits doivent être transmis au plus tard le dimanche 29 mars 2026 à minuit par :

- ⇒ Mail => vpouzeratte@outlook.com
- ou
- ⇒ Dans la boîte aux livres de la bibliothèque
- ou
- ⇒ A la bibliothèque les jours d'ouverture : les mardis, mercredis et vendredis de 15h à 18h

Pour chaque manuscrit, l'auteur précisera sur une page d'en-tête (indépendante du manuscrit) les informations suivantes : Prénom, Nom, Age, Adresse mail, Téléphone, Adresse postale, Titre de la nouvelle.

Chaque manuscrit sera anonymisé, afin de garantir l'impartialité du jury.

Article 7 : Jury et Prix

Le jury est composé de 7 personnes, toutes habitantes des communes de Saint Marc Jaumegarde et de Vauvenargues.

Les décisions du jury sont sans appel et leurs délibérations confidentielles.

Les prix seront remis lors de l'événement printanier, organisé par la Mairie (au mois de mai ou juin 2026). Ils sont au nombre de 3 ou 4 :

- ⇒ Trois grands prix : le grand prix « adulte » le grand prix « écolier » et le grand prix « jeunesse »
- ⇒ Eventuellement le prix spécial du jury qui récompense la « créativité » ou l'originalité

Article 8 : Publication des Nouvelles primées

Les Nouvelles primées seront publiées sur le site de la Mairie et mises à disposition à la bibliothèque.

